

COMMUNIQUÉ N° 9 – LÉGISLATURE 2021/2026

1 RESSOURCES HUMAINES

Félicitations à nos apprentis

Nous sommes heureux de féliciter nos apprentis ayant réussi leur CFC : une agente d'exploitation et deux employés de commerce ont achevé leur formation avec succès.

Arrivées, départs et mutation des collaborateurs

ARRIVÉES

Depuis début juillet, nous avons accueilli huit nouveaux collaborateurs et collaboratrices, dont trois apprentis qui commencent leur formation cette année. Ces personnes ont rejoint les services ou secteurs des Ressources humaines (un stagiaire, dès le 18 juillet), de la Conciergerie (agent d'exploitation auxiliaire, dès le 18 juillet), de l'Office du tourisme (une stagiaire, dès le 28 juillet), du Secrétariat municipal (une apprentie employée de commerce, dès le 15 août), de la Culture (un apprenti employé de commerce, dès le 15 août), de la Voirie (un apprenti agent d'exploitation, dès le 15 août) et du Contrôle des habitants (une collaboratrice administrative, dès le 1^{er} septembre).

MUTATION

Un concierge auxiliaire assurait un remplacement suite à des arrêts de collaborateurs au secteur de la Conciergerie. Les titulaires étant de retour, cet auxiliaire a été transféré au secteur de la Voirie pour un autre remplacement (dès le 18 juillet).

DÉPARTS

Six collaboratrices et collaborateurs ont quitté notre administration dans la période des mois de juin-juillet-août 2022. Il s'agit de deux fins de stage (aux Ressources humaines, le 16 juin et à l'Office du tourisme le 31 juillet), de trois apprentis ayant terminé et réussi leur formation (deux apprentis employés de commerce et une apprentie agente d'exploitation, tous ont terminé le 15 août) ainsi que d'un départ naturel (une collaboratrice administrative au Contrôle des habitants, le 31 août).

Horaires spéciaux pendant les épisodes de canicule

En raison des conditions climatiques, les guichets de l'Administration communale ont exceptionnellement été fermés à 16h00 l'après-midi durant les quelques jours de canicule cet été. Les collaborateurs de l'équipe de la voirie ont vu leurs horaires adaptés sur les mêmes périodes. Et il a également fallu aménager les heures d'accès à la déchetterie pendant les jours les plus chauds de juillet. La Municipalité a tenu son rôle d'employeur responsable en veillant sur la protection des travailleurs et en appliquant les mesures préconisées par le cadre légal suisse.

Les épisodes de canicule, selon les pronostics des spécialistes, devant revenir et peut-être s'intensifier ces prochaines années, la Municipalité et les services concernés réfléchissent actuellement aux adaptations à prévoir dès l'été 2023, notamment pour la déchetterie.

2 DÉMÉNAGEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le bail des locaux occupés par la Sécurité publique, installée actuellement rue du Temple 7b à Rolle, se termine en 2023 et ne sera pas renouvelé. La Municipalité envisage d'installer ce service à la Grand-Rue 46 sur deux étages, dans les locaux occupés actuellement par Ensemble au 46 et la MAC. Ces entités ont été approchées par la Municipalité et ont accepté d'être déplacées au Château. Ce regroupement à la Grand-Rue 44 et 46 permettra aux Rolloises et aux Rollois d'avoir accès à tous les services de l'administration sous un même toit.

3 INTERDICTION D'ARROSAGE

La situation météorologique dans notre région à la mi-juillet, et selon les prévisions des spécialistes du domaine, a contraint le Comité de direction du SIDERE (Service intercommunal de distribution d'eau potable de Rolle et environs) d'imposer des restrictions d'utilisation de l'eau potable sur son réseau. L'ensemble des habitants des communes membres du SIDERE ont reçu un tout-ménage annonçant une interdiction d'arrosage et les mesures suivantes doivent être respectées, et ceci jusqu'à nouvel avis :

- interdiction d'arroser les gazons
- interdiction d'arroser les surfaces herbeuses
- interdiction de faire fonctionner les arrosages automatiques
- interdiction d'arroser mécaniquement
- interdiction de remplir les piscines.

Seul l'arrosage manuel des jardins potagers et des fleurs d'ornement est autorisé.

En regard des différentes interpellations et questions reçues à propos de cette interdiction, la Municipalité de Rolle précise qu'il s'agit d'une décision du Comité de direction du SIDERE et non pas d'une décision municipale.

Le SIDERE a informé les communes membres qu'un problème technique sur le captage au lac empêche la compensation complète de la baisse du niveau des sources liée à la sécheresse. Actuellement, la forte sollicitation de ces installations de pompage ne permet pas de les désactiver pour engager une intervention.

4 ALGUES

Le développement des plantes aquatiques est un phénomène naturel qui s'accroît avec l'augmentation de la température. Il n'y a pas de risques sanitaires en lien avec cette végétation.

Au vu des températures élevées, la repousse de la variété d'algues présente aux abords des rives de Rolle peut aller jusqu'à 20 cm par jour et nous n'avons aucune influence sur ce développement.

Nous avons depuis plusieurs années mis en place une intervention mécanique (faucardage) pour couper et ramasser ces plantes. Cette intervention a été réalisée une première fois début juillet et un deuxième passage a été effectué début août.



La Commune de Rolle ne possède pas de faucardeuse (machine qui sert à couper les algues) et, par conséquent, fait appel à l'ERM (Épuration Région Morgienne) qui est propriétaire de cette machine et qui travaille sur toutes les rives du lac depuis St-Sulpice à Rolle. De ce fait, il n'est pas possible de programmer davantage d'interventions de cette installation sur le territoire rollois étant donné sa sollicitation par les différentes communes concernées.

Les zones de faucardage sont édictées par le Canton, par sa Direction générale de l'environnement. Le plan peut être consulté sur le lien suivant <https://www.rolle.ch/N2821/plan-nouvelles-zones-de-faucardage-des-2022.html>.

5 ÉVÉNEMENTS ROLLOIS DE L'ÉTÉ ET DE LA RENTRÉE

1^{ER} AOÛT 2022

Lors des festivités du Premier août dernier, la Police cantonale a procédé à des contrôles dans les communes qui avaient pu maintenir leur tir de feux d'artifice. Sur plusieurs sites, il est apparu que certains engins pyrotechniques n'étaient pas conformes. La Police cantonale a procédé à la saisie de la totalité de ces engins pyrotechniques et fait annuler le tir des communes de Villeneuve, St-Prex, Le Pont et Rolle. Une enquête est actuellement en cours auprès du fournisseur de feux d'artifice. Il est à noter que l'artificier, le Kiwanis Club de Rolle-Aubonne (en charge de la coordination avec l'artificier) et la Commune de Rolle avaient suivi les procédures habituelles pour l'obtention de l'autorisation de tir, et que ce dernier avait été autorisé par le NEDEX (groupe de déminage de la Police cantonale vaudoise).

L'interdiction de tir a été signifiée au Kiwanis Club et à la Municipalité à 21h30 environ, soit une heure avant l'horaire de tir prévu. Une annonce par micro a été faite aux personnes présentes au Château. Six membres du personnel de la Sécurité publique et de la Voirie ont arpenté les quais (du skate park au Jardin Anglais) pour faire passer l'information au public.

STILLONNOIR

Dans le cadre de son programme de législature visant à promouvoir la Culture dans le domaine public, la Municipalité a invité l'artiste Tanya Heidrich, dite Stilloinnoir, à recouvrir d'une fresque le bâtiment des WC public situé entre le Château et le terrain de sport. Originaire de la région nyonnaise et actuellement basée en Espagne, l'artiste s'inspire de l'environnement et propose des fresques aux motifs répétitifs en noir et blanc.

<https://www.stillonnoir.com>

LOTO DANS LA GRAND-RUE

À l'initiative du Groupement Rollois des Entreprises et Commerçants (GREC), la Grand-Rue accueille le dimanche 4 septembre 2022 (dimanche 11 en cas de mauvais temps) un loto géant. De nombreux lots (dont une voiture) sont mis au concours. Le matin, une série spéciale est proposée aux enfants. Ensuite, deux séries sont organisées dans



l'après-midi. Pour des raisons logistiques, la rue est fermée à la circulation entre le samedi 3 septembre dès 23h et le dimanche 4 septembre jusqu'à 23h.

À noter la participation des commerçants (buvette et petite restauration) et des sociétés locales.

FESTIVAL DE LA HARPE

Après une première édition en 2021 axée sur le mouvement romantique, le Festival de La Harpe, événement multidisciplinaire, se concentre cette année sur le mouvement surréaliste. Expositions, conférences, concerts, bal populaire s'enchaîneront les 9 et 10 septembre prochains au Château. Une exposition rétrospective sera proposée jusqu'au 16 septembre à la Salle des Chevaliers, et ponctuée par la projection d'un film le vendredi 16 septembre.

TROPHÉE DE LA HARPE

Rolle Natation organise le 10 septembre son troisième Trophée de La Harpe (après 2019 et 2021). Cette course à la nage propose 2 parcours : le plus long part du ponton de la Ruelle de l'Île, passe autour de l'Île de La Harpe et se termine sur l'esplanade du Château (600m). Le second, plus court, fait l'aller-retour vers la pointe sud de l'île (150m). Les courses se dérouleront entre 13h et 16h, en coordination avec le passage des bateaux de la CGN.

www.rolle-natation.ch

RALLYE À VÉLO

Le rallye à vélo d'une commune à l'autre est destiné aux habitants du district avec l'objectif de promouvoir la pratique du vélo et de faire découvrir les stations et vélos en libre-service (VLS). L'idée est d'avoir un point-relais par commune partenaire du réseau VLS (à l'une des stations PubliBike). Le rallye aura lieu le dimanche 11 septembre (annulé en cas de mauvais temps).

Les habitants pourront participer au rallye avec leur vélo privé ou demander une carte journalière auprès de la Région pour louer gratuitement un vélo PubliBike. Sur leur carte de participation, ils obtiendront un tampon à chaque point-relais (sceau de la commune). Plus leur carte sera remplie, plus ils gagneront des prix.

Aucune inscription préalable au rallye n'est requise. Les participants souhaitant bénéficier de la location gratuite des vélos PubliBike devront faire la demande sur la page regiondenyon.ch/rallye. Sur la page dédiée, toutes les informations et les itinéraires seront disponibles, ainsi que la feuille de participation au format PDF (à tamponner).

<https://regiondenyon.ch/2022/08/10/la-population-est-invitee-a-participer-au-rallye-a-velo-dune-commune-a-lautre-dimanche-11-septembre/>

LA NUIT EST BELLE

Le vendredi 23 septembre 2022, la Commune de Rolle participera pour la 3^e année à l'évènement du Grand Genève « La nuit est belle ! » en restreignant son éclairage public (sur les quais et l'Île de La Harpe) le temps d'une nuit afin de sensibiliser les habitants au patrimoine nocturne.



Cette année, par le biais d'un courrier qui leur a été distribué, la Commune de Rolle a invité tous les commerçants à participer à cette action « économie d'énergie » en éteignant dès que possible vitrines et enseignes pour la soirée.

6 PARKING PROVISoire POUR GRANDES MANIFESTATIONS

Le terrain d'entraînement (situé côté Genève du terrain de football) est habituellement utilisé comme parking pour les manifestations de grande ampleur (Perle Festival, Fête à Rolle, Fête nationale, Guinguette des Petits Pêcheurs, Semaine du Soir, Loto du GREC, Day4Life, Fête de l'Avent, notamment). Selon la densité du calendrier des manifestations, et selon les disponibilités de la Sécurité publique pour la mise en place et le démontage du parking, ce dernier reste en place entre deux manifestations. En cas d'intempéries, le parking reste fermé aux véhicules afin de préserver la pelouse. Le terrain est utilisé par le FC BRP durant la saison de football pour ses entraînements.

7 TRAVAUX RUE DES JARDINS

Avec les projets de développement sur les parcelles N^{os} 103, 1190 et 1217, nous sommes contraints de réaliser la mise en séparatif et l'adaptation du réseau de collecteurs sous la rue des Jardins (voir le préavis 2021-2026/no 16 accepté par le Conseil le 10 mai 2022) et, en parallèle, de réhabiliter les services existants (gaz, éclairage public et eau potable sous la direction du SIDERE).

Ces travaux de mise en conformité des infrastructures communales doivent être opérationnels pour la mise en service du premier bâtiment dans ce secteur (parcelle N° 103) pour mars 2023.

Les travaux débuteront le 29 août 2022 avec Romande Énergie et se poursuivront sur environ une année, avec la pose des autres services, selon l'étagage établi avec le bureau d'ingénieurs en charge du suivi du chantier.

Rolle, le 25 août 2022

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Monique Choulat Pugnale



La Secrétaire



Tu Wüst